



4.2 Répartition du personnel de santé

L'accessibilité des soins de santé dépend également de la disponibilité et de la répartition du personnel de santé. Elle est évaluée ici par trois indicateurs :

- Densité et répartition des médecins en activité (à l'exclusion des stomatologues) (A-10)
- Densité et répartition des infirmiers en activité (A-11)
- Densité et répartition des dentistes en activité (y compris les stomatologues) (A-12)

La densité à elle seule reflète néanmoins mal la main-d'œuvre réelle (par exemple, au niveau des médecins, tous ceux qui posent plus d'un acte clinique sont inclus dans les effectifs). Pour surmonter ce problème, les résultats sont également exprimés en équivalents temps plein (ETP). En raison de l'indisponibilité d'informations sur leur temps de travail, les ETP des médecins en Belgique sont calculés comme le rapport entre le revenu individuel (déterminé sur la base des dépenses INAMI remboursées) du médecin spécialiste et le revenu P50 (médian)/les dépenses INAMI des mêmes spécialistes âgés de 45 à 55 ans (N.B. tous les résultats supérieurs à 1 sont limités à 1).

Ces ETP doivent donc être interprétés avec prudence, en particulier pour 2020, car la pandémie de COVID-19 a eu un impact sur le revenu médian/les dépenses remboursées, et donc sur les estimations des ETP qui en résultent. Au niveau des infirmiers, les ETP sont un peu plus précis car pour une partie d'entre eux (infirmiers salariés), les ETP sont basés sur le taux d'activité.^k Le nombre d'ETP médecins et dentistes ayant adhéré à la convention tarifaire nationale (médecins et dentistes conventionnés) est également présenté.

^k Mais pour les infirmiers indépendants, les ETP sont également basés sur les dépenses (voir la fiche technique).

Il convient également de noter que la pénurie (future) potentielle identifiée dans la section sur la disponibilité en personnel de santé (dimension soutenabilité) aura une incidence négative sur l'accessibilité à un personnel de santé qualifié.

Médecins en activité

En 2021, il y avait 41 761 médecins professionnellement actifs (3,6 pour 1 000 habitants), 37 504 médecins en activité (3,2 pour 1 000 habitants, +11 % depuis 2011) et 25 462 ETP médecins en activité (2,2 pour 1 000 habitants, +9,3 % depuis 2011).

La Belgique avait une densité de médecins en activité pour 1 000 habitants inférieure aux moyennes de l'UE (3,2, contre 4,0 et 3,8 pour 1 000 habitants en 2020 pour l'UE-14 et l'UE-27 respectivement). L'augmentation observée en Belgique entre 2010 et 2020 était également inférieure aux moyennes de l'UE (+9,9 %, contre +13,6 % et +16,3 % pour l'UE-14 et l'UE-27 respectivement). Cependant, il convient de noter que la définition de « médecin en activité » varie d'un pays à l'autre et que dans quelques pays, elle correspond au nombre de médecins autorisés à exercer. Il convient également de souligner que contrairement à la plupart des pays, la Belgique ne comptabilise pas les médecins en formation.

De plus, la répartition des médecins à travers le pays n'était pas uniforme. En termes d'effectifs, le nombre de médecins en activité pour 1 000 habitants était plus faible en Flandre qu'à Bruxelles et en Wallonie (mais en termes d'ETP, les densités étaient plus similaires).

Des disparités entre provinces peuvent également être mises en évidence. Pour un certain nombre de spécialités médicales, des densités plus faibles (en ETP) ont été observées principalement dans la province de Luxembourg et, dans une moindre mesure, dans les provinces de Hainaut, de Limbourg et de Flandre occidentale. Inversement, les densités les plus élevées ont été généralement observées dans le Brabant wallon et le Brabant flamand (ce qui est probablement dû au fait que l'analyse était principalement basée



sur l'adresse du domicile du médecin plutôt que sur le lieu de pratique, ce qui explique également la plus faible densité à Bruxelles en ETP).

Enfin, il est à noter que la proportion de médecins ayant adhéré totalement ou partiellement à la convention (médecins conventionnés, en ETP) était assez stable (78,9 % en 2021), mais que des disparités importantes ont pu être relevées entre spécialités médicales. En 2021, ce pourcentage était particulièrement faible pour les dermatologues (21,1 %), les chirurgiens ophtalmologistes (28,4 %), les chirurgiens plasticiens (30,6 %), les gynécologues (41,9 %) et les orthopédistes (42,6 %).

Infirmiers en activité

Le projet PlanCad⁵⁹, qui résulte du couplage de plusieurs bases de données administratives, permet une estimation précise du nombre d'infirmiers actifs sur le marché du travail belge (infirmiers professionnellement actifs) et du nombre d'infirmiers actifs dans le secteur des soins de santé (infirmiers en activité). Le dernier projet PlanCad disponible pour les infirmiers est néanmoins basé sur l'année 2018. En 2018, il y avait 210 507 infirmiers autorisés à exercer, 148 782 infirmiers professionnellement actifs sur le marché du travail et 126 496 infirmiers actifs dans le secteur des soins de santé (107 515 en ETP). En supposant que le rapport entre les infirmiers en activité et l'ensemble des infirmiers autorisés à exercer soit resté identique entre 2018 et 2022, il y aurait environ 137 193 infirmiers en activité (116 607 en ETP) en 2022.

Les infirmiers en activité étaient relativement bien répartis entre les régions, avec 11,6 (9,7 en ETP), 10,1 (8,9 en ETP) et 10,7 (9,4 en ETP) infirmiers en activité pour 1 000 habitants en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles respectivement. Ils étaient également assez bien répartis entre les arrondissements, sauf dans certains arrondissements autour de Bruxelles (Hal-Vilvorde) ou à proximité de la frontière (Virton et Philippeville), où la densité est inférieure à 5 pour 1 000 habitants. La densité d'infirmiers en activité en Communauté germanophone semblait également plus faible (7,0 (5,4 en ETP) infirmiers en activité pour 1 000 habitants), mais il s'agit là d'une estimation basée sur le lieu de résidence.

Le nombre d'infirmiers en activité pour 1 000 habitants en Belgique est passé de 9,6 en 2010 à 11,1 (9,8 en ETP) en 2018 et était supérieur aux moyennes de l'UE-27 et de l'UE-14 (8,1 et 9,5 pour 1 000 habitants respectivement, en 2018, en effectifs). Cette tendance à la hausse s'observait également dans d'autres pays européens, mais était plus prononcée en Belgique (+15,4 % entre 2010 et 2018 en Belgique, contre +4,5 % pour l'UE-27 et +6,2 % pour l'UE-14). Les comparaisons internationales portant sur les infirmiers en activité sont toutefois à prendre avec prudence car les définitions diffèrent selon les pays. De plus, les chiffres exprimés en ETP donneraient une meilleure image de la situation réelle, en supposant qu'ils reposent sur la même méthodologie.

Le nombre plus élevé d'infirmiers en Belgique devrait également être compensé par le fait que la Belgique a une densité plus faible de médecins et une densité plus élevée d'hôpitaux (nécessitant plus d'infirmiers). Ainsi, même avec ce nombre relativement élevé, de récentes études du KCE ont montré que le nombre de patients/résidents par infirmier dans les hôpitaux et les maisons de repos et de soins reste trop élevé par rapport aux normes de qualité.^{60, 61}

Dentistes en activité

Pour permettre une comparaison internationale, l'on recourt à la définition des dentistes de la CITP-08. Le nombre de dentistes en activité inclut donc également les stomatologues. En 2021, il y avait 8 926 dentistes en activité (6 478,8 en ETP), dont seulement la moitié avaient adhéré à la convention tarifaire nationale (tendance à la baisse). La situation était légèrement meilleure à Bruxelles qu'en Wallonie et en Flandre. L'analyse par spécialité montre qu'en 2021, la proportion de parodontistes et d'orthodontistes ayant adhéré à la convention était nettement inférieure (11,7 % et 2,9 % respectivement) à la proportion de dentistes généralistes y ayant adhéré (52,2 %). Cette proportion variait considérablement d'une province à l'autre et dans certaines d'entre elles, aucun parodontiste et orthodontiste n'adhérait à la convention. La densité de 0,8 dentiste en activité pour 1 000 habitants en Belgique était proche de la moyenne de l'UE-27 et suivait une tendance à la hausse similaire. La densité moyenne basée sur les pays de l'UE-14 était plus stable (et légèrement inférieure à celle de la Belgique depuis 2015).



Conclusion

La disponibilité et la répartition des médecins et dentistes en activité, et plus particulièrement, la part de ceux ayant adhéré à la convention, doivent être un point d'attention. De plus, même si la densité d'infirmiers est élevée et bien répartie, certains secteurs (hôpitaux et maisons de repos et de soins)

semblent en deçà des normes de qualité. Le lecteur intéressé trouvera plus de données à jour sur les médecins et les dentistes sur le [site belgiqueenbonnesante.be](https://www.belgiqueenbonnesante.be).

Tableau 8 – Accessibilité : indicateurs de répartition du personnel de santé

(ID)	Indicateur	Score	Belgique	Année	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Source	UE-14	UE-27
A-10	Médecins en activité									
	Nombre pour 1 000 habitants	● *	3,2	2021	3,0	3,4	4,0	INAMI		
			3,2	2020				OCDE	4,0	3,8
	Nombre pour 1 000 habitants, en ETP	● *	2,2	2021	2,2	2,2	2,1	INAMI	-	-
	Nombre pour 1 000 habitants ayant adhéré à la convention tarifaire nationale, en ETP	● *	1,7	2021	1,7	1,8	1,7	INAMI	-	-
A-11	Infirmiers en activité									
	Nombre pour 1 000 habitants	● *	11,1	2018	11,6	10,1	10,7	SPF Santé Publique, OCDE	9,5	8,1
	Nombre pour 1 000 habitants, en ETP	● *	9,4	2018	9,7	8,9	9,4	SPF Santé Publique		
A-12	Dentistes en activité	● *								
	Nombre pour 1 000 habitants	● *	0,8	2021	0,7	0,7	1,2	INAMI		
			0,8	2020				OCDE	0,7	0,8
	Nombre pour 1 000 habitants, en ETP	● *	0,6	2021	0,6	0,5	0,7	INAMI		
	Nombre pour 1 000 habitants ayant adhéré à la convention tarifaire nationale, en ETP	● *	0,3	2021	0,2	0,3	0,4	INAMI		

Résultat bon (●), moyen (●) ou mauvais (●), globalement stable (ST), amélioration (+), détérioration (-) ou tendance non évaluée.
Pour les indicateurs contextuels (non évalués) : en hausse (↗), stable (→), en baisse (↘), pas de tendance (C).

* Si le nombre de professionnels de la santé est considéré comme contextuel, l'évaluation repose ici exceptionnellement sur la répartition. Il convient également de noter que des données plus à jour sont disponibles sur : <https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/variations-de-pratiques-medicales/contexte-general-des-variations-de-pratiques/professions-des-soins-de-sante>